Droit.

Raymond Monier, *Vocabulaire de droit romain*, 4e édition : Éditions Domat-Montchrestien, 1949, in-16, 319 pages et 18 pages non numérotées.

Que le répertoire de R. Monier ait dû être réédité pour la quatrième fois, c'est dire assez son mérite, et il paraîtra vain de présenter un ouvrage que connaissent tous les étudiants de droit et que tous les classicistes devraient posséder.

Nos étudiants de droit romain — Pierre Noailles le signalait la veille même de sa mort, non sans pessimisme — se trouvent devant des formules qui sont vraiment pour eux lettre morte. Je m'imagine que le monde byzantin, héritier du droit romain, éprouva les mêmes difficultés devant les formules latines qui émaillaient les textes juridiques grecs. D'où ces multiples vocabulaires du *jus graeco-romanum* dits *gloses nomiques*, auxquels nous avons consacré, P. Noailles et moi-même, tant d'années de travail dont les résultats n'ont pas encore été publiés. En feuilletant le vocabulaire de droit romain de R. Monier, je crois me retrouver devant ces recueils de « gloses nomiques ». Mais combien l'ouvrage de notre confrère l'emporte en netteté et en science ! Chaque article est un parfait résumé de droit. Tout a été conçu pour l'édification de l'étudiant, et, pour que l'ouvrage soit parfaitement utile, on y a ajouté, dans des pages en rouge, des modèles de formules et d'interdits, ainsi qu'un précieux tableau synoptique de l'histoire du droit romain.

A. Dain.

Archéologie.

Salvatore M. Puglisi, *Gli abitatori primitivi del Palatino attraverso le testimonianze archeologiche e le nuove indagini stratigrafiche sul Germalo* : *Monumenti Antichi dei Lincei*, 1951, t. XLI, col. 1-138, XI planches, 51 figures.

Grâces soient rendues aux fouilleurs du Palatin, non seulement pour les découvertes capitales qu'ils ont faites, mais pour l'exemple méritoire qu'ils donnent à tous les archéologues en publiant, sans plus attendre, la relation de leurs travaux. M. Pietro Romanelli, Surintendant aux Antiquités du Palatin, du Forum romain et d'Ostie, avait chargé, en 1948, M. Puglisi de reprendre sur le Germale les recherches commencées en 1907 par Vaglieri et interrompues à la suite d'une violente polémique avec Pigorini. Cette fois, sans aucune contestation possible, on a retrouvé les traces vénérables du premier établissement latin sur le Palatin ; les fonds de cabanes aperçus par Vaglieri, et dont l'existence même, au cours d'une discussion obscure, avait fini par sembler problématique,